

# Guide de définition du titre d'habilitation électrique

## Accessibilité et handicap :

Pour nos sessions « **inter** », les conditions d'accueil ne permettent pas l'accès aux personnes à mobilité réduite. Merci de nous signaler les personnes porteuses de handicap, afin que nous trouvions ensemble des solutions pour les accueillir dans les meilleures conditions.

Pour les sessions « **intra** », l'entreprise cliente prend en charge l'accueil des publics en situation de handicap.

**OU** Dans quel domaine de tension l'opérateur se trouve-t-il ? **Basse ou Haute.**

**QUI** Qui est-il ? **Caractères qui précisent le type et la nature des opérations.**

**QUOI** Que fait-il ? **Description des opérations.**

|          | Domaines de tension | Alternatif       | Continu           |
|----------|---------------------|------------------|-------------------|
| <b>B</b> | <b>TBT</b>          | 0 à 50 volts     | 0 à 120 volts     |
|          | <b>BT</b>           | 50 à 1 000 volts | 120 à 1 500 volts |
| <b>H</b> | <b>HTA / HTB</b>    | > à 1 000 volts  | > à 1 500 volts   |

## Personnel non-électricien

|  |            |  |
|--|------------|--|
| <b>Exécutant<br/>Non électricien<br/>« 0 »</b>               | <b>B0</b>  | <input type="checkbox"/> Effectue des travaux ou des opérations <b>d'ordre non électrique</b> à proximité d'équipements électriques restés sous tension > 30 cm.<br><input type="checkbox"/> Accède et effectue des travaux <b>d'ordre non électrique</b> sans surveillance dans des locaux réservés aux électriciens ( <i>locaux renfermant du matériel électrique en exploitation</i> ) > 30 cm. |
|  | <b>H0</b>  | <input type="checkbox"/> Idem. Dans un environnement électrique avec des tensions supérieures à 1 000V à plus de 3 mètres de la source de tension de 1 000 V à 50 000 V et 5 mètres de 50 000 V et +.  |
|  | <b>H0V</b> | <input type="checkbox"/> Idem. Rentre dans la zone de voisinage dans la limite de la distance minimale d'approche correspondante.  |
| <b>Exécutant<br/>ou<br/>Chargé de<br/>chantier<br/>« F »</b> | <b>BF</b>  | <input type="checkbox"/> Opération de fouille dans la zone d'approche prudente « ZAP » des canalisations électriques enterrées sous tension rendues visibles.<br><input type="checkbox"/> Nettoyer une canalisation souterraine en vue de reconnaître sa nature ou ses accessoires.  |
|  | <b>HF</b>  | <input type="checkbox"/> Effectuer un soutènement.<br><input type="checkbox"/> Ouvrir un fourreau en vue de reconnaître son contenu.<br><input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des moyens de protections de câbles et accessoires.   |

## Guide de définition du titre d'habilitation électrique

| <b>Personnel non-électricien</b>  |   |  |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center; color: red;"><b>Chargé<br/>d'opération<br/>Spécifique<br/>« E »<br/>Manoeuvre</b></p> | <p style="text-align: center;"><b>BE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>HE</b></p> | <p><input type="checkbox"/> Met sous tension, hors tension ou règle un équipement électrique, y compris le réarmement d'un disjoncteur ou d'un relais de protection.</p> <p><input type="checkbox"/> Branche ou débranche des équipements électriques amovibles prévus à cet effet.</p>  |
| <p style="text-align: center; color: red;"><b>Chargé<br/>d'intervention<br/>élémentaire<br/>« S »</b></p>           | <p style="text-align: center;"><b>BS</b></p>  | <p><input type="checkbox"/> Intervient sur des circuits terminaux (maxi 400V et 32 A alternatif).</p> <p><input type="checkbox"/> Remplace à l'identique une lampe, un accessoire d'appareil d'éclairage, une prise de courant ou un interrupteur hors tension.</p> <p><input type="checkbox"/> Raccorde un élément de matériel électrique à un circuit en attente (bornier, dominos...) protégé contre les courts-circuits (exemple circulateur de chauffage, volets roulants, convecteur, chauffe-eau, etc.).</p> <p><input type="checkbox"/> Remplace un fusible BT, réarme un dispositif de protection simple si IP20.</p> <p><input type="checkbox"/> Réalise la mise hors tension pour son propre compte et remet sous tension la partie d'installation concernée.</p> |

# Guide de définition du titre d'habilitation électrique

| <b>Personnel électricien</b>                          |                          |   |
|---|--------------------------|---|
| <b>Exécutant électricien</b><br><br><b>1</b>          | <b>B1</b>                | <input type="checkbox"/> Réalise des travaux sur des ouvrages ou installations électriques consignées (hors tension) dirigés par un chargé de travaux.<br><br><input type="checkbox"/> Exécute des travaux <b>d'ordre électrique hors tension <math>\geq</math> 30cm</b> d'équipements électriques restés sous tension.   |
|   | <b>B1V</b><br><b>H1V</b> | <input type="checkbox"/> Participe à une intervention de dépannage en présence de tension uniquement sous la direction d'un chargé d'intervention.<br><br><input type="checkbox"/> Participe à des essais de fonctionnement d'un ouvrage uniquement sous la direction d'un chargé d'essai<br><br><input type="checkbox"/> Rentre dans la zone de voisinage de 0 à 30 cm pour des tensions inférieures à 1 000 volts, 3 mètres ou 5 mètres supérieures à 1 000 volts.  |
| <b>Chargé de travaux</b><br><br><b>2</b>              | <b>B2</b><br><b>H2</b>   | <input type="checkbox"/> Encadre, assure la sécurité sur les chantiers, assume la direction effective <b>des travaux hors tension</b> sur une installation consignée.<br><br><input type="checkbox"/> Reçoit et signe une attestation de consignation ou une autorisation de travail. Balise la zone de travail.  |
|   | <b>B2V</b><br><b>H2V</b> | <input type="checkbox"/> Réalise la 2ème étape d'une consignation (identification, vérification absence de tension, mise à la terre et en court-circuit).<br><br><input type="checkbox"/> Rentre dans la zone de voisinage de 30 cm pour des tensions inférieures à 1 000 volts, 3 mètres ou 5 mètres supérieures à 1 000 volts.  |
| <b>Chargé d'intervention Générale</b><br><br><b>R</b> | <b>BR</b>                | <input type="checkbox"/> Réalise des interventions générales d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000 V et 63 A courant alternatif).<br><br><input type="checkbox"/> Procède à l'examen des plans et des schémas des dossiers techniques.<br><br><input type="checkbox"/> Procède aux consignations pour lui-même.<br><br><input type="checkbox"/> Réalise des connexions/déconnexions en présence de tension inférieure ou égale à 500 V en courant alternatif.<br><br><input type="checkbox"/> Réalise des mesurages nécessitant l'ouverture d'un circuit en présence de tension (oscilloscope).<br><br><input type="checkbox"/> Effectue des essais, des réglages et des vérifications du fonctionnement après réparation en présence de tension. |

# Guide de définition du titre d'habilitation électrique

| <b>Personnel électricien</b>                                   |                  |   |
|--|------------------|---|
| <b>Chargé<br/>d'opérations<br/>spécifiques</b><br><br><b>E</b> | <b>BE<br/>HE</b> | <p><b><u>Essai</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Effectue des essais de réception d'ouvrages ou d'installations électriques.</p> <p><input type="checkbox"/> Essaie le bon fonctionnement de l'installation à l'issue d'un dépannage.</p> <p><input type="checkbox"/> Effectue des essais en laboratoires ou sur une plate-forme d'essai.</p> <p><input type="checkbox"/> Effectue des essais lors d'un processus de fabrication en série.</p> <hr/> <p><b><u>Mesurage</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Réalise des mesures d'intensité, de tension, de puissance, de continuité, d'isolement, de résistance de prise de terre, etc. sur des ouvrages ou des installations.</p> <p><input type="checkbox"/> Réalise des mesures de grandeurs non électriques dans un environnement électrique d'ouvrages ou d'installations.</p> <hr/> <p><b><u>Vérification</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Effectue des examens visuels à partir de schémas ou de dossiers.</p> <p><input type="checkbox"/> Contrôle l'état des ouvrages ou des installations notamment l'état des conducteurs et leurs raccordements.</p> <p><input type="checkbox"/> Contrôle le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité type différentiel, coupure d'urgence, éclairage de sécurité, etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Contrôle l'état des ouvrages ou des installations notamment l'état des conducteurs et leurs raccordements.</p> |
| <b>Chargé de<br/>consignation</b><br><br><b>C</b>              | <b>BC<br/>HC</b> | <p><input type="checkbox"/> Responsable de la séparation de l'ouvrage avec ses sources de tension et de la condamnation des organes de séparation. Il intervient en amont de tous travaux ou opérations BT pour garantir le maintien hors tension des différentes installations.</p> <p><input type="checkbox"/> Effectue ou fait effectuer une consignation pour travaux (en une ou en deux étapes).</p> <p><input type="checkbox"/> Rédige et signe une attestation de consignation.</p> <p><input type="checkbox"/> Reçoit et signe un avis de fin de travail.</p> <p><input type="checkbox"/> Effectue ou fait effectuer une déconsignation.</p> <p><input type="checkbox"/> Est préposé à effectuer des consignations avec des entreprises extérieures, ou d'autres services.</p>  |

REMANENCE est référencé sur la liste des organismes de formation préparant à l'habilitation électrique  
CARSAT AUVERGNE-RHONE-ALPES